

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-094

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	37

**CESSION DE LA TOTALITÉ DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AB N° 369
SIS 15 RUE DE L'OBSERVANCE À DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

ÉVELYNE LORCET pouvoir à CHRISTINE PRÉMOSELLI, RENÉ DIES pouvoir à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENTS :

MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 25/06/2024

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L.1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que suite aux différentes visites du bien susvisé, Monsieur Frédéric de Giraud d'Agay, Vice-président de la fédération historique de Provence a manifesté un intérêt pour l'immeuble, propriété communale ;

Considérant la proposition de prix correspondant à l'avis de valeur des domaines, relative à la cession, dans un courrier adressé par la Commune le 15 mars 2024 ;

Considérant que l'acquéreur s'engage à remettre l'immeuble dans son état d'origine afin d'y séjourner et d'y faire une résidence d'artiste dans les étages supérieurs ;

Considérant qu'au vu des travaux de réhabilitation envisagés par Monsieur de Giraud d'Agay, ce dernier a sollicité une baisse de prix ;

Dans un courrier en date du 6 mai 2024, la Commune lui a proposé d'acquérir le bien au prix négocié, en tenant compte de la marge d'appréciation ouverte à la Commune, de 603 900 € net vendeur auquel se rajouteront les frais de notaire à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Considérant l'accord de Monsieur de Giraud d'Agay confirmé par courriel en date du 7 mai 2024 ;

Il convient de procéder à la cession foncière de l'immeuble cadastré section AB n° 369 au prix de 603 900 €.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 29 voix Pour,

Par 7 voix Contre, (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Franck GRIGOLO et Frédéric RENAULD

Et 1 abstention (Monsieur Stéphan CÉRET JACQUET)

- approuve la cession de l'immeuble cadastré section AB numéro 369 situé 15 rue de l'Observance à Draguignan au prix net vendeur de 603 900 € ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du CGCT, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO.

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

